

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le 18 FEVRIER

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 11 FEVRIER, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Bruno GARNIER
Philippe GOVIGNON	Jean-François CHRETIEN
Michèle PICCOLINI	Bernard MAZE
Corine VALADE	Sylvie FROMENTIN
Michèle ANDRIEUX	Paul MOREL
Hania COUSTENOBLE	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Damien LANNETTE-CLAVERIE donne pouvoir à Jean-François CHRETIEN
Yahia MATAICHE donne pouvoir à Philippe GOVIGNON
Christine RAMIREZ donne pouvoir à Michèle PICCOLINI
Emeline GEFFLOT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

Monsieur MOREL est élu secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

<u>2016/02/18-1</u>	<u>CONTRAT RURAL ECOLE</u>
---------------------	-----------------------------------

Monsieur GOVIGNON expose au Conseil Municipal que le Contrat Rural sollicité a pour objet la réalisation des travaux suivants :

- 1) Création en extension d'une salle de motricité maternelle pour 225 000.00 € HT.
- 2) Mise en accessibilité PMR de l'école primaire et de l'école maternelle pour 85 000.00 € HT.
- 3) Réalisation d'un terrain multisports pour 63 000.00 € HT.

Le montant total des travaux s'élève à 373 000.00 € H.T.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE le programme de travaux présenté par Monsieur Alain HERAULT, Architecte cogérant R.H.M et Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.
- ❖ S'ENGAGE :
 - à ne pas recevoir d'autres subventions que celles attendues au titre du présent contrat et à financer les dépassements éventuels.
 - sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
 - à réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date de signature du contrat et selon l'échéancier prévu.
 - à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.

- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional.
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- à ne pas dépasser 80 % de subventions publiques.

- ❖ SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine et Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des Contrats Ruraux, au taux de 45 % pour la Région et de 35 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 296 000.00 € pour un montant plafonné à : 370 000.00 € HT

oOo

<u>2016/02/18-2</u>	<u>ACHAT DE CARTES CADEAUX POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX</u>
---------------------	---

Madame VALADE précise que la municipalité souhaite remercier les conseillers municipaux pour leur investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'offrir aux conseillers municipaux 10 cartes cadeaux d'une valeur de 100 € chacune. Les cartes cadeaux seront achetées à carrefour Market Longperrier, 77230.
- **AUTORISE** le paiement de la facture s'y rapportant.

oOo

<u>2016/02/18-3</u>	<u>SUBVENTION ASSOCIATION « PIERRE DE TON EGLISE »</u>
---------------------	---

L'exercice budgétaire 2015 étant clôturé, la subvention votée lors du conseil municipal de novembre n'a pas pu être versée.

Madame FROMENTIN présente l'association « Pierre de ton Eglise » dont le siège social est en Mairie de Moussy-le-Vieux et dont l'objet est d'œuvrer à la restauration de l'Eglise Saint- Martin de Moussy-le-Vieux.

L'association sollicite une subvention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 abstention (Madame FROMENTIN),

- DECIDE de verser une subvention de 500.00 € à l'association « Pierre de ton Eglise ».
- Cette somme sera inscrite à l'article 6574 du budget 2016.
- AUTORISE le versement de cette subvention avant le vote du budget primitif 2016.

oOo

Vu la circulaire préfectorale du 26 novembre 2015 relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Vu le projet d'extension et d'aménagement de la cour de l'école présenté par Monsieur GOVIGNON, et plus précisément la création d'un nouvel espace dédié aux récréations et aux temps d'activités périscolaires.

Considérant le projet d'extension et d'aménagement de la cour de l'école ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE :

- D'approuver le projet d'extension et d'aménagement de la cour de l'école et plus précisément la création d'un nouvel espace dédié aux récréations et aux temps d'activités périscolaires.
- Ces travaux comprennent :
 - Des travaux préparatoires
 - Terrassement
 - Structure de chaussée
 - Bordure et caniveau
 - Chaussée
 - Assainissement

Pour un montant total de 105 370.00 € HT.

- De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2016.
- D'arrêter les modalités de financement comme suit :
 - Subvention attendue au titre de la DETR : 50 % du coût HT soit : 52 685.00 € HT
 - Fonds propres de la collectivité : 52 685.00 € HT

oOo

Monsieur le Maire présente le devis proposé par l'entreprise FH services, située à Villeparisis 77270, pour un montant de 24 000.00 € HT.

Ce devis comprend les prestations suivantes : tonte des pelouses et enlèvement des déchets, fauchage des bordures, fauchage bordures de routes, entretien du terrain de football et du cimetière.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis du 08/02/2016 soumis par l'entreprise FH SERVICES, 77270 Villeparisis, pour des travaux d'entretien des espaces verts, pour un montant de 24 000.00 € HT.

oOo

2016/02/18-6

CLASSES DE DECOUVERTES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 janvier dernier et précise que la convention est modifiée compte tenu du nombre d'accompagnateurs. Le contrat prévoit toujours qu'en cas d'annulation pour force majeure, la collectivité n'aurait pas à payer d'indemnité.

Le projet concerne trois classes pour un voyage du 23 au 27 mai 2016 au centre les Fauvettes, 25270 LEVIER.

Le coût total du séjour, transport compris, est de 22 336.80 € pour 91 enfants et 10 accompagnateurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis présenté le 1^{er} février 2016 par l'association les Fauvettes, 25270 LEVIER, pour un montant de 22 336.80 € TTC.
- AUTORISE le versement d'un premier acompte de 6 701.04 €, au moment de la signature de la convention, d'un deuxième acompte de 6 701.04 €, 60 jours avant l'arrivée, et d'un troisième acompte de 6 701.04 €, 30 jours avant l'arrivée. Le solde sera versé à l'issue du séjour sur présentation de la facture.
- S'ENGAGE à inscrire la somme nécessaire au budget primitif 2016.
- FIXE à 125.00 € la participation des parents.

oOo

2015/02/18-7

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DE LA
MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE DAMMARTIN-EN-GOELE**

La Commune de Dammartin-en-Goële a mis en place un système permettant aux habitants des communes ayant conclu une convention de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Dammartin-en-Goële, en date du 02 avril 2015, fixant la participation des communes à 7 € par adhérent.

Considérant que le nombre d'adhérents de notre Commune était égal à 23 pour l'année 2015,

Le Montant de la participation s'élève à **161,00 €** pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer la convention organisant la participation de la Commune de MOUSSY LE VIEUX à la médiathèque de Dammartin-en-Goële.

oOo

2015/02/18-8

**SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire rappelle le départ en retraite d'un agent et son remplacement sur un autre grade.

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 19 janvier 2016,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2016 et modifie en ce sens le tableau des effectifs.

oOo

<u>2016/02/18/9</u>	<u>CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES</u>
---------------------	--

Monsieur GOVIGNON rappelle la présentation faite lors du dernier conseil municipal relative à la proposition de changement des rythmes scolaires soumise par les enseignantes. Plusieurs changements à noter, notamment école le matin de 8 heures 30 à midi et l'après midi de 14 heures à 16 heures 10. Pas d'école le vendredi après midi.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 1 voix en faveur du projet (Madame Coustenoble) 2 ABSTENTIONS (Messieurs Morel et Maze) et 12 VOIX CONTRE,

DECIDE de ne pas adopter la proposition de changement des rythmes scolaires.

oOo

La séance est levée à 20 h 30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 29 mars 2016 à 19h00.

Signeront :

Armand JACQUEMIN	
Philippe GOVIGNON	
Michèle PICCOLINI	
Corine VALADE	
Damien LANNETTE-CLAVERIE	ABSENT
Michèle ANDRIEUX	
Jean-François CHRETIEN	

Hania COUSTENOBLE	
Sylvie FROMENTIN	
Bruno GARNIER	
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	ABSENT
Bernard MAZE	
Paul MOREL	
Christine RAMIREZ	ABSENTE

